

Pétition contre la construction d'un parking à 2 niveaux sur le site du terrain de jeu de boules (quartier Sainte Victoire)

Madame Le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le jeudi 15 Octobre 2015, le conseil municipal de la ville de Fuveau a organisé une réunion d'informations relative au projet d'aménagement des boulevards Barthélémy, Loubet, du cours Leydet et du parking dit du « terrain de boules » situé rue Sainte Victoire. Si nous approuvons le projet d'aménagement des deux boulevards, en revanche nous sommes totalement opposés au projet de construction d'un parking à deux niveaux sur le site du « terrain du jeu de boules » pour les quatre raisons suivantes :

1) Les nuisances sonores pour les riverains du quartier Sainte victoire : ce parking de 130 places environ augmentera de façon notable le trafic des voitures des rues Sainte Victoire et Frédéric Mistral car il est prévu que la rue Sainte Victoire devienne une des voies d'entrée principales dans la ville. Les nuisances sonores pour les habitants de ce quartier seront considérables et affecteront sensiblement la qualité de vie et la tranquillité des riverains.

2) Le danger pour les enfants de l'Ecole Primaire Arthur Rimbaud : Une des sorties du parking s'effectuera par la rue Frédéric Mistral. Cette voie est étroite et constitue l'axe de sortie de l'école. Il est donc extrêmement dangereux d'accroître le trafic routier dans un secteur où la concentration d'enfants est particulière dense. Cette situation est aggravée par la proximité d'une crèche.

3) L'inutilité de l'implantation d'un parking de grande envergure dans le quartier Sainte Victoire et la dégradation de ce quartier qui deviendra le parking de la ville. Ce quartier accueille actuellement 103 places de parking public (1) sur un total d'environ 278 places dans la ville (soit 37% du parc de la ville). Il contribue donc largement à l'accueil du stationnement de la ville. La distribution des parkings doit se concevoir de façon plus juste parce qu'elle risque de dévaloriser et défavoriser le quartier de la rue Sainte Victoire qui se transformera en parking de Fuveau.

4) L'absence d'arguments précis pour défendre la pertinence du projet et le choix du lieu d'implantation du parking. La raison invoquée par le conseil pour soutenir ce projet est la défense de l'activité commerciale de Fuveau. Nous n'en sommes pas convaincus faute d'arguments précis. Nous souhaiterions des informations précises sur ce point : des études/enquêtes ont-elles été menées pour s'assurer de l'intérêt de ce projet ? Le manque de place de parking invoqué par le conseil nous semble être une des causes parmi un ensemble plus complexe pour expliquer les difficultés rencontrées par les commerçants de Fuveau. Par ailleurs, il est prévu d'attribuer des places de parking aux Fuvelains. Combien(?) et dans ce cas, en restera-t-il suffisamment pour les visiteurs ? L'utilité de ce parking se pose donc.

En revanche, nous soutenons un projet de grand parking sur le site de la gare routière parce qu'il permettrait d'éviter les problèmes soulevés. (1) Ce calcul comprend : Le parking du terrain de boules (42 places), de la rue Sainte Victoire (12), de la rue F. Mistral (10), du nouveau parking du chemin de Rousset (16+7) et celui de la partie haute de ce chemin (16).

Madame Colé